

DROIT D'ALERTE SUITE AGRESSION

Suite à l'agression avec arme blanche de notre collègue ASCT le 7 décembre 2017 par intrusion en cabine de conduite , les membres CHSCT **SUD-Rail** ont déposé un droit d'alerte sur l'UP Nancy le 8 décembre.

L'enquête immédiate y faisant suite a permis de soulever les dysfonctionnements suivants :

- Intrusion possible en cabine de conduite porte fermée
- Le processus de signalement en cas de danger avéré n'a pas fonctionné
- Le non-fonctionnement des vidéos surveillances sur la TER2N
- Impossibilité pour l'ADC de se rendre compte d'une agression d'un ASCT ou de sa non-présence

Un CHSCT s'en est suivi dans lequel en attente de l'arrestation de l'agresseur, vos membres CHSCT ont demandé :

- La mise en sécurité des ADC par un accompagnement systématique de tous les trains par un agent au minimum présent en cabine de conduite
- Une note de service qui transfère l'autorisation de départ sur TER2N aux ASCT pour que l'on puisse détecter si l'ASCT a un problème
- Une meilleure sécurisation des cabines de conduite
- Une communication rapide et immédiate devra être faite à tous les agents quand un fait avéré peut présenter un danger pour d'autres agents

A la fin de cette réunion (21h30) nous avons demandé à être reçu en commun avec les CHSCT Trains (TER et Voyages) et le CHSCT Traction de Metz.

La Direction valide cette demande et nous reçoit le lundi 11 décembre.

Au terme du CHSCT commun, les mesures suivantes ont été actées:

- Sans modification du code EAS des ADC, l'intégralité des opérations de sécurité (autorisation de départ par dispositif de correspondance sur TER2N ou geste « service terminé » sur les autres matériels démunis d'un tel système, annonces, ...) reviennent aux ASCT lorsque ceux-ci sont présents. Cette mesure s'applique à l'ensemble du matériel sur l'ensemble du territoire lorrain.
- Signalement à l'ensemble des ADC par message Sirius en cas de danger avéré.
- Renfort SUGE (effectifs d'autres Régions) et EA majoritairement sur l'axe Nancy-Lux.
- Vérification de l'ensemble des vidéos protections embarquées sur TER2N avant la fin de l'année.
- Mise en place d'un miroir permettant de voir l'ensemble de la cabine de conduite depuis le sas d'entrée sur TER2N et Régiolis.
- Agir contre la vente de clé Deny sur internet.

Le CHSCT ne peut que maintenir son droit d'alerte jusqu'à arrestation de l'agresseur, néanmoins certaines de ces mesures vont dans le bon sens et améliorent la sécurité globale pour les agents.